

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 509

30 mai 2005

SOMMAIRE

Air International Thermal (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	24422	Lininvest S.A., Luxembourg	24390
Air International Thermal (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	24425	Lux Investcom S.A., Strassen	24428
Baillardel S.A.H., Strassen	24429	Merrill Lynch Offshore Sterling Trust, Sicav, Senningerberg	24426
Balle d'Or S.A., Luxembourg	24416	Mirror International Holding, S.à r.l., Luxembourg	24393
Banque de Luxembourg Fund Research & Asset Management S.A., Luxembourg	24393	Mutatis S.A., Luxembourg	24419
Benelux Participations & Investments S.A., Luxembourg	24386	Nori S.A., Strassen	24432
Cameco Luxembourg S.A., Luxembourg	24404	Olympia Capital Luxembourg S.A., Luxembourg	24401
Camping-Concept, S.à r.l., Wahlhausen	24391	P.F. Wellness Holding S.A., Luxembourg	24386
Capital BL, S.à r.l., Luxembourg	24420	ProLogis Spain VI, S.à r.l., Luxembourg	24403
Coljon D., S.à r.l., Steinfort	24408	S.C.I. Tammy, Esch-sur-Alzette	24401
Decal International Holding S.A., Luxembourg	24401	Sauren Fonds-Select Sicav, Luxembourg-Strassen	24427
Decal S.A., Luxembourg	24404	Skalar International Luxembourg Holding, S.à r.l., Münsbach	24387
Edis Création Kies Ciatti, S.e.n.c., Esch-sur-Alzette	24418	(La) Société Générale de Technologie et d'Équipement S.A., Luxembourg	24406
F.I.S.E.A., Fondation Internationale pour la Substitution de l'Experimentation Animale, Luxembourg	24417	(La) Société Générale de Technologie et d'Équipement S.A., Luxembourg	24406
Fiduciaire Duet S.A., Luxembourg	24405	(La) Société Générale de Technologie et d'Équipement S.A., Luxembourg	24406
Fiduciaire Duet S.A., Luxembourg	24406	Tacit Investments, S.à r.l., Luxembourg	24409
Fondation Fiduciaire des P.M.E. - Mutualité d'Aide aux Artisans, Luxembourg	24391	TDS Europe S.A., Luxembourg	24386
FondsSelector SMR Sicav, Luxembourg-Strassen	24426	Textilcord Steinfort S.A., Steinfort	24406
Forum Developments S.A., Luxembourg	24412	Valux S.A.H., Luxembourg	24415
Halifax S.A., Luxembourg	24425	Vedior Holding Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	24399
Iberica de Diagnostico y Cirugia Luxembourg S.A., Luxembourg	24405	Venus Café Snack, S.à r.l., Luxembourg	24408
IH International S.A., Luxembourg	24396	Vision Holding S.A., Luxembourg	24422
ITI Holdings S.A., International Trading and Investments Holdings S.A., Luxembourg	24429	Vision Holding S.A., Luxembourg	24422
Kollen S.A., Luxembourg	24425	Vision Holding S.A., Luxembourg	24422
Lafer, S.à r.l., Remich	24399	Vital Center International S.A., Luxembourg	24428
Lafer, S.à r.l., Remich	24400	Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	24416
Lininvest S.A., Luxembourg	24389	Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	24417
		Wonder International S.A., Luxembourg	24404

BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 67.655.

La soussignée atteste par la présente que suivant les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2004 et après réception de la démission du Commissaire aux Comptes précédent à effet du 31 décembre 2004:

- a été nommée Commissaire aux Comptes la société ALFA FINANCIAL CONTROL SERVICES, S.à r.l., anc. METRAXIS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg Section B N° 88.781, avec siège social 15, boulevard Royal, LU-2449 Luxembourg, à effet du 1^{er} janvier 2005 en remplaçant sans décharge la société DE RAADSLIJN (LUXEMBOURG) A.G.;
- le siège social et les bureaux seront déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-rue, niveau 2, LU-1660 Luxembourg à effet du 1^{er} janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 décembre 2004.

BENELUX PARTICIPATIONS & INVESTMENTS S.A.

O. Davydyuk

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010950.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

TDS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 59.601.

En date du 20 décembre 2004, les administrateurs ont décidé, suite à l'autorisation préalable accordée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 17 décembre 2004, de nommer au poste d'administrateur-délégué, avec un pouvoir de signature individuelle, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes au 30 septembre 2004 et qui se tiendra en 2005, avec effet immédiat:

- Monsieur Horst Klingspor, avec adresse professionnelle au 2, Weg op Halen, B-3450 Geetbets,
- Monsieur Jos Opdeweegh, avec adresse professionnelle au 39, Koningsstraat, B-3900 Overpel,
- Monsieur Marinus Segers, demeurant au Borneveldstraat 65, NL-6121 HJ Born, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01156. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012395.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

P.F. WELLNESS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.044.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf décembre à 15 heures 30.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding P.F. WELLNESS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, R.C. Luxembourg section B numéro 78.044, constituée suivant acte reçu le 27 septembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 196 du 15 mars 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge donnée aux directeurs et à l'auditeur statutaire.
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: A. Carini, H. Janssen, U. Cerasi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 146S, fol. 74, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

J. Elvinger.

(012418.3/211/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 93.054.

In the year two thousand and four, on the thirty-first day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

COMSTOCK DEVELOPMENT CORP., an International Business Company incorporated under the Law of the British Virgin Islands, having its registered office at Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

and

SKALAR LIMITED, a Company organized under the laws of Israel, having its registered office at 20, Lincoln st. Tel-Aviv, Israel 67134, Israel,

here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal on December 31, 2004 in Tel-Aviv.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholders of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present Deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholders, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, of March 10, 2003, published in the Mémorial, Recueil C n° 581 of May 27, 2003, whose bylaws have not been amended.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety six (496) shares of twenty five euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to amend the Company's name from SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. into SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. and amend subsequently the article 4 of the by-laws, which shall henceforth be read as follows:

Art. 4. «The Company will have the name SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.»

Second resolution

The shareholders resolved to modify the purpose of the Company and amend subsequently the article 2 of the by-laws, which henceforth will be read as follows:

Art. 2. «The purpose for which the company is formed is all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may particularly use its funds for the setting up, the management, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take any action to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to further their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July thirty-first, one thousand nine hundred and twenty-nine and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.»

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present transfer of the registered office are estimated at one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

COMSTOCK DEVELOPMENT CORP., une Société Internationale d'Affaires constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

et

SKALAR LIMITED, une société soumise au droit de l'Etat d'Israel, ayant son siège social à 20, Lincoln st. Tel-Aviv, Israel 67134, Israel,

ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seing privé le 31 décembre 2004 à Tel-Aviv.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg le 10 mars 2003, publié au Mémorial, Recueil C n° 581 en date du 27 mai 2003, les statuts n'ayant pas été modifiés.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cent euros (EUR 12.400,-) divisé en quatre cent quatre vingt seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les comparantes reconnaissent être parfaitement au courant des décisions suivantes:

Première résolution

Les associées décident de modifier la dénomination sociale de SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l. en SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l. et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. «La Société aura la dénomination sociale SKALAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.»

Deuxième résolution

Les associées décident de modifier l'objet social de la Société et de modifier subséquemment l'article 2 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. «La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet et qui le favorisent.

Dans toutes les opérations indiquées ci-dessus, ainsi que pour toute son activité, la Société restera toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 47, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

J. Elvinger.

(012429.3/211/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.669.

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LININVEST S.A., avec siège social à L-7240 Bereldange, 1, route de Luxembourg.

Constituée suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 11 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 521 du 13 décembre 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 48.669.

L'assemblée est présidée par Maître Dieter Grozinger de Rosnay, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

et qui désigne comme secrétaire Madame Sylvie Portenseigne, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Marco Fritsch, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et modification afférente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts.

2) Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

3) Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

4) Conversion du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale en trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

5) Augmentation du capital social dans le cadre de cette conversion à concurrence de treize euros et trente et un cent (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) à celui de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par incorporation au capital de réserves libres.

6) Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste, après avoir été signée par les membres du bureau, a été signée «ne varietur» par le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. (Alinéa 1^{er}). Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Art. 2. (First paragraph). The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions d'administrateurs pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2008:

- Monsieur Thomas Lines, employé privé, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs,
- Madame Michèle van Vuuren, indépendante, demeurant à L-5762 Hassel, 13, rue des Champs,
- Madame Ilona Leitendorfa, commerçante, demeurant à USA, MA Wayland 01778, 4, Ellen Mary Lane.

Monsieur Thomas Lines prénommé, est confirmé dans ses fonctions d'administrateur-délégué de la société, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme comme nouveau commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

Monsieur Carlo Schockweiler, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize euros et trente et un cent (EUR 13,31) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) au montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) par incorporation au capital de réserves libres.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Alinéa 1^{er}). Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 5. (First paragraph). The corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of no par value.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges quelconques sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société sont estimés à environ six cent cinquante euros (EUR 650,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le président lève la séance.

Dont proces-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. Grozinger de Rosnay, S. Portenseigne, M. Fritsch, H. Beck.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 février 2005.

H. Beck.

(012495.3/201/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Bereldange, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 48.669.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 2 février 2005.

H. Beck.

(012499.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**FONDATION FIDUCIAIRE DES P.M.E. - MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Etablissement
d'utilité publique.**

Siège social: Luxembourg, 58, rue Glesener.

Créé par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-deux octobre 1984 approuvé
par arrêté grand-ducal en date du vingt-deux janvier 1985.

Compte de situation au 31 décembre 2004

Actif		Passif	
Banque - compte courant.	2.549,70	Boni reporté	338.758,71
Banque - compte à terme	343.120,40	Boni de l'exercice	6.911,39
Total	345.670,10	Total	345.670,10

Compte de gestion au 31 décembre 2004

Charges		Produits	
Frais bancaires	12,42	Intérêts créditeurs	6.923,81
Boni.	6.911,39		
Total	6.923,81	Total	6.923,81

Budget pour le vingt-et-unième exercice (2005)

Charges		Produits	
Frais de publication et de dépôt et autres frais de gestion	70,00	Intérêts créditeurs	6.900,00
Boni	6.830,00		
Total	6.900,00	Total	6.900,00

Luxembourg, le 26 janvier 2005.

Copie conforme et sincère

Pour le Conseil d'Administration

J. Mousel / T. Hollerich / J.-P. Schmitz

Président / Membre / Membre

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012310.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CAMPING-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 37, rue Akescht.

R. C. Luxembourg B 105.765.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-six janvier.

Par-devant le soussigné Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Erwin Levering, commerçant, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 26 février 1970, époux de Madame Corinne Brancart, demeurant à L-9841 Wahlhausen, 37, rue Akescht,

Lequel a requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs camping-commerce avec débits de boissons alcooliques et non alcooliques. La société peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et autres se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de CAMPING-CONCEPT, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Wahlhausen. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées par Monsieur Erwin Levering, prénommé.

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée nomme gérant Monsieur Erwin Levering, prénommé.
- La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.
- Le siège social est établi à L-9841 Wahlhausen, 37, rue Akescht.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ huit cents (800) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Levering, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 27 janvier 2005, vol. 614, fol. 89, case 3. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 31 janvier 2005.

F. Unsen.

(900521.3/234/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 février 2005.

**BANQUE DE LUXEMBOURG FUND RESEARCH & ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. FUND-MARKET RESEARCH & DEVELOPMENT S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 80.479.

Société anonyme constituée le 25 janvier 2001, suivant publication au Mémorial n° 181 du 8 mars 2001, statuts modifiés en date du 30 avril 2002, suivant publication au Mémorial n° 1139 du 27 juillet 2002 et du 3 décembre 2004 non encore publiés.

—
Extrait des Minutes de l'AGE du 3 décembre 2004

Conformément aux dispositions des Statuts Modifiés et Coordonnés, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'autoriser le conseil d'administration de la Société à déléguer la gestion journalière à M. Guy Wagner, administrateur directeur, né le 6 octobre 1962 à Luxembourg, demeurant à Luxembourg et à Mme Malou Gehlen, directeur, née le 15 mars 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant à Hesperange.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 décembre 2004

Le Conseil décide dès lors de transférer le siège social de la société au 7, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à partir du 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil délègue, sur autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, la gestion journalière de la société à M. Guy Wagner, administrateur directeur, et à Mme Malou Gehlen, directeur, en remplacement de MM. Pierre Ahlborn et Henri Reiter avec date d'effet le 1^{er} janvier 2005.

Le Conseil confirme les pouvoirs de signature suivants:

* Tous les actes engageant la société, sans limitation de montant, doivent être autorisés par deux signatures A.

* Tous les actes engageant la société jusqu'à un montant de 25.000 EUR peuvent être autorisés par une signature A ou par deux signatures B.

Ont la signature A les administrateurs, les directeurs et les responsables d'activité de la société.

Ont la signature B les cadres fondés de pouvoir principal et fondés de pouvoir de la société.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01467. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012377.3/007/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.862.

—
In the year two thousand and four on 21st of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, (the Company).

TELECOM ITALIA S.p.A., a company incorporated in Italy, having its registered office at Piazza degli Affari 2, Milan, representing all class B shares, and

MIRROR TRE, S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, acting in its capacity as class A shareholder of the Company, representing seven hundred thirty six (736) class A shares, and

BANCA INTESA S.p.A., a company incorporated in Italy, acting in its capacity as class A shareholder of the Company, representing one hundred forty seven (147) class A shares, and

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., a company incorporated in Luxembourg, acting in its capacity as class A shareholder of the Company, representing five hundred eighty nine (589) class A shares, and

JUMAMPA SGPS Lda, a company incorporated in Madeira, acting in its capacity as class A shareholder of the Company, representing five thousand five hundred twenty eight (5,528) class A shares, (hereinafter collectively referred to as the Shareholders),

here represented by la société anonyme dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE with registered office in 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, represented by Miss Emanuela Brero et Miss Pascale Mariotti, employee, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

by virtue of 5 proxies given under private seal on December 20th for TELECOM ITALIA S.p.A et PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A. and on December 17th for the other appearing parties.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state that:

I. They are the shareholders of MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, incorporated by a deed of notary Gérard Lecuit on December 6, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations under the number 489 page 23463 and which articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated December 8, 2004, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The agenda of the meeting is the following:

1. Repurchase of all three thousand (3,000) Class B Shares of the Company, immediate cancellation thereof and consequent reduction of capital;

2. Amendment of article 5.1 and 5.2. of the articles of association to reflect the cancellation of the B Shares; and

3. Acceptance of the resignation of Mrs Francesca Petralia, manager, residing in Rome, Italy, as a Class B manager, Special vote of discharge.

III. The entire share capital of the Company being represented at this meeting, it is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated above, have requested the notary to state the following resolutions:

First resolution

The meeting of shareholders, where all the shares issued by the company are present or represented, decides unanimously to approve the repurchase by the Company of all three thousand (3,000) Class B Shares held by TELECOM ITALIA S.p.A. at the price decided by the Management Board, which price all the shareholders declare to have full knowledge of, and which price will be paid out of distributable reserves,

to cancel all the Class B Shares so repurchased with immediate effect

and consequently to decrease the subscribed share capital of the Company by an amount of EUR 75,000.- in order to reduce the Company's share capital from its present amount of EUR 250,000.- to 175,000.- by cancellation of the 3.000 B-shares shares held by TELECOM ITALIA S.p.A., with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each

Second resolution

As a result of the preceding resolution the Shareholders resolve to amend article 5.1. and 5.2. of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

«Art. 5.

5.1 The subscribed share capital of the Corporation is fixed at one hundred seventy-five thousand (175,000) euro represented by seven thousand (7,000) common shares each having a par value of Euro 25.-, all fully paid-up.»

5.2 In addition there may be set up a premium account, into which any premium paid on any common share in addition to the par value is transferred (the Premium). The amount of said premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Corporation may redeem from its Shareholders, to offset any net realized losses or net unrealised depreciation on the Corporation's investments and/or to make distributions to the Shareholders. The subscription amount per common share and the relevant Premium shall be hereafter referred to, as the «Principal Amount».»

Third resolution

The Shareholders resolve to accept the resignation of Mrs Francesca Petralia as class B manager of the Company and by special vote grant full discharge for the performance of his duties.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le 21 décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-1741 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, (la Société), TELECOM ITALIA S.p.A., une société constituée sous les lois de l'Italie, avec siège social à Piazza degli Affari 2, Milan, représentent toutes les actions de Classe B, et

MIRROR TRE, S.à r.l., une société constituée sous les lois du Luxembourg, représentent sept cent trente six (736) actions de Classe A, et

BANCA INTESA S.p.A., une société constituée sous les lois de l'Italie, représentent cent quarante sept (147) actions de Classe A, et

PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., une société constituée sous les lois du Luxembourg, représentent cinq cent quatre-vingt neuf (589) actions de Classe A, et

JUMAMPA SGPS Lda, une société constituée sous les lois du Madeire, représentent cinq mille cinq cents vingt huit (5.528) actions de classe A, (ci-après les Associés),

ici représentés par société anonyme dénommée SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE avec siège 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par Mme Emanuela Brero et Mme Pascale Mariotti, employées, 19/21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

en vertu de 5 procurations données le 20 décembre 2004 pour TELECOM ITALIA S.p.A. et PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A. et le 17 décembre 2004 pour les autres comparants.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requises le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'ils sont les associées uniques de MIRROR INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle holding, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri, constituée par un acte de M^e Gérard Lecuit le 6 décembre 2001, publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations sous numéro 489 page 23463 et qui ont été modifiée pour la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 8 décembre 2004, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Rachat de toutes les trois mille (3.000) actions de classe B de la Société, annulation subséquente et immédiate de celles-ci et réduction conséquente du capital social;

2. Modification de l'article 5.1 et 5.2 des statuts de la Société pour refléter l'annulation des actions de classe B; et

3. Acceptation de la démission de Mme Francesca Petralia, gérante, avec résidence à Rome, Italie, comme gérante de classe B de la Société et vote spécial de décharge.

III. ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés, dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée des associés, réunissant toutes les parts sociales émises par la société, décide d'accepter le rachat par la société de toutes les trois mille (3.000) parts sociales de classe B de la Société détenues par TELECOM ITALIA S.p.A. au prix déterminé par le Conseil de Gérance et dont ils déclarent parfaitement connaître, et lequel prix sera payé par le débit de réserves distribuables,

d'annuler celles-ci avec effet immédiat;

et de réduire en conséquence le capital social de la société d'un montant de EUR 75.000,-, afin de ramener le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 250.000,- à EUR 175.000,- par l'annulation des 3.000 parts sociales de la Classe B détenues par TELECOM ITALIA S.p.A., ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune

Deuxième résolution

Les Associés décide de modifier l'article 5.1 et 5.2 des Statuts de la Société qui, en conséquence, aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5.

5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à cent soixante quinze mille euros (175.000,- EUR) représenté par sept mille (7.000) parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de 25,- Euro chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (le «montant souscrit des parts sociales»);

5.2 Outre le montant souscrit des parts sociales, il peut y avoir la création d'un compte «prime d'émission», dans lequel toute prime payée sur chaque action en plus de la valeur nominale est transférée (la «Prime»). Le montant dudit compte prime d'émission peut être utilisé afin de prévoir le paiement de toute action que la société pourrait racheter à son/ses associé(s), afin de compenser toute perte nette réalisée ou dépréciation nette non réalisée sur les investissements de la société et/ou afin de réaliser des distributions en faveur des associés. Le montant souscrit des parts sociales et des primes correspondantes seront dénommés ci-après en tant que «Capital Principal.»»

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter la démission de Mme Francesca Petralia comme gérante de classe B de la Société; et de lui accorder par vote spécial décharge pleine et entière pour l'exercice de ses fonctions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Brero, P. Mariotti, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 24, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Delvaux.

(012598.3/208/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

IH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 103.797.

In the year two thousand four, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of IH INTERNATIONAL S.A., a Luxembourg «société anonyme», joint stock company having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B number 103.797, incorporated by deed established on the 22nd October 2004, never have been amended.

The meeting is presided by Catherine Dessoy, avocat à la cour, residing professionally at, 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Sévrine Silvestro, avocat, residing professionally at, 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer, Patrick Van Hees.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 4,100 (four thousand one hundred) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the corporate capital by an amount of 49,000.- EUR (forty-nine thousand euros) so as to raise it from its present amount of 41,000.- EUR (forty-one thousand euros) to 90,000.- EUR (ninety thousand euros) by the issue of 4,900 (four thousand nine hundred) new A shares having a par value of 10.- EUR (ten euros) each, by contribution in cash.

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

3. Amendment of paragraphs 7, 8 and 9 of the article 7 of the Articles of Incorporation to give them henceforth the following content:

Art. 7. Paragraphs 7, 8 and 9. «The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors, provided however that the non-Luxembourg resident directors are prohibited to form a quorum of presence and majority to hold the Company's board meetings and to take decisions. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In case of emergency, any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the corporate capital by an amount of 49,000.- EUR (forty-nine thousand euros) so as to raise it from its present amount of 41,000.- EUR (forty-one thousand euros) to 90,000.- EUR (ninety thousand euros) by the issue of 4,900 (four thousand nine hundred) new A shares having a par value of 10.- EUR (ten euros) each.

Second resolution

The meeting, after having stated that the shareholder, Mr Gustav Öhman, waived its referential subscription right, decides to admit to the subscription of the 4,900 new A shares:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED with registered office at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, acting as General Partner for INDUSTRI KAPITAL LIMITED PARTNERSHIPS I-XI and as Agent for WAVERCREST LIMITED PARTNERSHIP, all Limited Partnerships governed by the Law of United Kingdom and which are identified and listed in the attached Limited Partnerships List, for 4,900 A shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, prenamed, acting on the above capacity, represented by Mrs Catherine Dessoy, avocat à la cour, residing professionally at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, by virtue of a proxy signed ne varietur as from December 14th, 2004,

declared to subscribe in the name and on behalf of INDUSTRI KAPITAL LIMITED PARTNERSHIPS I-XI and of WAVERCREST LIMITED PARTNERSHIP, to the 4,900 (four thousand nine hundred) new A shares which will be allocated as per the attached list, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of 49,000.- EUR (forty-nine thousand euros), making for the corporate capital the amount of 90,000.- EUR (ninety thousand euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article five of the Articles of Incorporation to give it henceforth the following content:

«Art. 5. First paragraph. The corporate capital is set at 90,000.- EUR (ninety thousand euros) represented by 8,996 (eight thousand nine hundred ninety-six) A Shares of 10.- EUR (ten euros) each and 4 (four) B Shares of 10 EUR (ten euros) each, all fully paid up and which shall all rank *pari passu* in all respects.»

Fourth resolution

The Meeting decides to amend paragraphs 7, 8 and 9 of the article 7 of the Articles of Incorporation give them henceforth the following content:

Art. 7. Paragraphs 7, 8 and 9. «The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors, provided however that the non-Luxembourg resident directors are prohibited to form a quorum of presence and majority to hold the Company's board meetings and to take decisions. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In case of emergency, resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings.

In case of emergency, any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IH INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg section B numéro 103.797, constituée suivant acte reçu le 22 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Catherine Desso, avocat à la cour, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Sévrine Silvestro, avocat, demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 4.100 (quatre mille cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 49.000,- EUR (quarante neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de 41.000,- EUR (quarante et un mille euros) à 90.000,- EUR (quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de 4.900 (quatre mille neuf cents) nouvelles actions A d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, par apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

3. Modification des alinéas 7, 8 et 9 de l'article 7 des statuts en vue de leur donner la teneur suivante:

Art. 7. Alinéas 7, 8 et 9. «Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, étant entendu qu'il est interdit aux administrateurs résidants dans un Etat étranger au Luxembourg de former un quorum de présence et de majorité pour réunir un conseil d'administration et prendre des décisions. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence, chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 49.000,- EUR (quarante-neuf mille euros), pour le porter de son montant actuel de 41.000,- EUR (quarante et un mille euros) à 90.000,- EUR (quatre-vingt-dix mille euros) par l'émission de 4.900 (quatre mille neuf cents) nouvelles actions A d'une valeur nominale de 10,- EUR (10 euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire, Monsieur Gustav Öhman, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 4.900 nouvelles actions A:

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, avec siège social à 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant comme «General Partner» pour INDUSTRI KAPITAL LIMITED PARTNERSHIPS I-XI et comme Agent pour WAVERCREST LIMITED PARTNERSHIP, ces derniers étant tous des «Limited Partnerships» régis par le droit anglais et qui sont identifiés et énumérés dans la liste ci-jointe des Limited Partnerships, pour 4.900 actions.

Intervention - Souscription - Libération

INDUSTRI KAPITAL 2000 LIMITED, prénommée, agissant en sa qualité référencée ci-dessus, représentée par Maître Catherine Desso, avocat à la cour demeurant professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, en vertu d'une procuration signée ne varietur du 14 décembre 2004,

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de INDUSTRI KAPITAL LIMITED PARTNERSHIPS I-XI et pour WAVERCREST LIMITED PARTNERSHIP, 4.900 (quatre mille neuf cent) nouvelles actions A, qui seront réparties d'après la liste ci-jointe et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de 49.000,- EUR (quarante neuf mille euros), faisant pour le capital social le montant de 90.000,- EUR (quatre-vingt-dix mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé 90.000,- EUR (quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 8.996 (huit mille neuf-cent quatre-vingt-seize) actions de catégorie A d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune et 4 (quatre) actions de catégorie B d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) chacune, toutes libérées intégralement et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les alinéas 7, 8 et 9 de l'article 7 des statuts en vue de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 7. Alinéas 7, 8 et 9.** Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, étant entendu qu'il est interdit aux administrateurs résidants dans un Etat étranger au Luxembourg de former un quorum de présence et de majorité pour réunir un conseil d'administration et prendre des décisions. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

En cas d'urgence, chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Desso, S. Silvestro, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 20, case 7. – Reçu 490 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

J. Elvinger.

(012578.3/211/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.097.900,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 89.633.

Avec effet au 1^{er} décembre 2004, VEDIOR GESTION II B.V., ayant son siège social au 201, Burgerwesshuispad, NL-1076 GR Amsterdam, Netherlands, a cédé 144 parts de la société VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., à VEDIOR GESTION B.V., ayant son siège social au 201, Burgerwesshuispad, NL-1076 GR Amsterdam, Netherlands, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam.

Avec effet au 2 décembre 2004, VEDIOR GESTION B.V., ayant son siège social au 201, Burgerwesshuispad, NL-1076 GR Amsterdam, Netherlands, a cédé 1.515.416 parts de la société VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., à VEDIOR FINANCE COMPANY B.V., ayant son siège social au 201, Burgerwesshuispad, NL-1076 GR Amsterdam, Netherlands, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le n° 34158245.

En conséquence l'actionnariat de VEDIOR HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. se compose comme suit:

- VEDIOR FINANCE COMPANY B.V. détient 1.563.916 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012400.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LAFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 29, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.764.

Cession des parts sociales

Entre les soussignés:

1. Monsieur Manuel Fernandez Salgado
22, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg
ci-après dénommé «le Cédant», d'une part,
et

2. Monsieur Denis Lazarus
29, rue de la Gare, L-5540 Remich
ci-après dénommé «le Cessionnaire», d'autre part

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Aux termes des statuts en date à Pétange du 7 avril 1993, enregistrés, il existe une société à responsabilité limitée dénommée LAFER S.à r.l., au capital de 12.394,68 EUR (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit) divisé en 100 (cent) parts sociales, dont le siège social est à L-5540 Remich, 29, rue de la Gare. La prédite société à responsabilité limitée est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.764.

Cession de parts sociales

Par la présente, Monsieur Manuel Fernandez Salgado, soussigné de première part, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Monsieur Denis Lazarus, soussigné de seconde part, qui accepte, la pleine propriété des 30 (trente) parts sociales lui appartenant de la société à responsabilité limitée dénommée LAFER S.à r.l., préqualifiée.

Propriété et jouissance

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour. En conséquence, il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur les parts sociales après cette date.

Conditions générales et particulières

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés, aux parts sociales. Par ailleurs, il reconnaît avoir reçu préconnaissance, avant ce jour:

- des statuts à jour;
- de tout document l'informant sur la situation financière, économique et autre de la société.

Prix et modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 3.720,- EUR (trois mille sept cent vingt) pour les 30 (trente) parts sociales cédées, laquelle somme sera à payer par le cessionnaire au cédant au plus tard le jour de la cession.

Déclaration générale

Le soussigné de première part déclare:

- qu'il n'existe aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de ces parts sociales, notamment par suite de promesse ou offre consentie à des tiers ou des saisies;

- que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement ou de promesse de nantissement;
- que la société dont les parts sociales sont présentement cédées n'est pas en cession de paiement, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaire.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2004.

M. Fernandez Salgado / D. Lazarus

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX07020. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012288.3/1218/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

LAFER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 29, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 43.764.

Cession des parts sociales

Entre les soussignés:

1. Monsieur Manuel Fernandez Salgado

22, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

ci-après dénommé «le Cédant», d'une part,

et

2. Madame Maria Perez Fernandez

22, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

ci-après dénommée «le Cessionnaire», d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit:

Aux termes des statuts en date à Pétange du 7 avril 1993, enregistrés, il existe une société à responsabilité limitée dénommée LAFER, S.à r.l. au capital de 12.394,68 EUR (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit) divisé en 100 (cent) parts sociales, dont le siège social est à L-5540 Remich, 29, rue de la Gare. La prédite société à responsabilité limitée est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 43.764.

Cession de parts sociales

Par la présente, Monsieur Manuel Fernandez Salgado, soussigné de première part, cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière à Madame Maria Perez Fernandez, soussignée de seconde part, qui accepte, la pleine propriété des 21 (vingt-et-une) parts sociales lui appartenant de la société à responsabilité limitée dénommée LAFER, S.à r.l., préqualifiée.

Propriété et jouissance

Le Cessionnaire sera propriétaire des parts sociales cédées et en aura la jouissance à compter de ce jour. En conséquence, il aura seul droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur les parts sociales après cette date.

Conditions générales et particulières

Le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales. Par ailleurs, il reconnaît avoir reçu préconnaissance, avant ce jour:

- des statuts à jour;
- de tout document l'informant sur la situation financière, économique et autre de la société.

Prix et modalités de paiement

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 2.610,- EUR (deux mille six cent dix) pour les 21 (vingt et une) parts sociales cédées, laquelle somme sera à payer par le cessionnaire au cédant au plus tard le jour de la cession.

Déclaration générale

Le soussigné de première part déclare:

- qu'il n'existe aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition de ces parts sociales, notamment par suite de promesse ou offre consentie à des tiers ou des saisies;
- que les parts sociales cédées sont libres de tout nantissement ou de promesse de nantissement;
- que la société dont les parts sociales sont présentement cédées n'est pas en cession de paiement, ni n'a fait l'objet d'une procédure de règlement amiable des entreprises en difficulté ou de redressement et liquidation judiciaire.

Fait à Luxembourg, le 6 juillet 2004.

M. Fernandez Salgado / M. Perez Fernandez

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, réf. LSO-AX07018. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012291.3//49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

OLYMPIA CAPITAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.789.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 24 janvier 2005, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

1. des administrateurs:

- Monsieur Marc Landeau, demeurant au, 41, rue Spontini, F-75116 Paris,
- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Monsieur Jacques Darmon, avec adresse professionnelle au, 21, rue Barbet de Jouy, F-75007 Paris;

2. du commissaire, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01169. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012444.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

DECAL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 45.719.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 29 décembre 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

1) des administrateurs suivants:

- Monsieur Gianluigi Triboldi, demeurant à Via Landriani 15, I-26015 Soresina;
- Monsieur Graziano Triboldi, demeurant à Via Guainoldo 30, I-26015 Soresina;
- Monsieur Secondo Triboldi, demeurant à Via Arderico da Soresina 1/A, I-26015 Soresina;

2) du commissaire:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

3) de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012520.3/581/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

S.C.I. TAMMY, Société à responsabilité civile.

Siège social: L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Claire-Chêne.
R. C. Luxembourg E 578.

STATUTS

Les soussignés:

1. Monsieur Romain Thill, maître-installateur, né le 12 juillet 1961 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne

2. Madame Braun Myriam épouse Thill, administrateur de sociétés, née le 8 avril 1965 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne.

Ont décidés de créer une société civile immobilière, dont les statuts sont les suivants:

I. - Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les associés ci-avant une société civile immobilière qui prend la dénomination de S.C.I. TAMMY.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, l'aménagement, la construction de tous immeubles au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, la gestion de ces immeubles, par location ou autrement, la prise de participation ou intérêts dans toutes sociétés immobilières de même objet, et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet, la gérance pouvant effectuer toutes opérations non susceptibles de porter atteinte à la nature civile de l'activité sociale.

Art. 3. Cette société aura son siège dans la commune de Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision unanime des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée. Sa dissolution requiert l'assentiment unanime des associés.

La société n'est pas dissoute par le décès, la déconfiture ou la faillite d'un ou de plusieurs associés et les héritiers ou ayants-droits ne pourront en aucun cas requérir l'apposition des scellés sur les biens propres de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de gestion, sauf exception statutaire.

II. - Apports, Capital social, Transmission des parts, Associés

Art. 5. Le capital social est fixé à deux mille cinq cents (2.500,-) euros représenté par cent (100,-) parts de vingt-cinq (25,-) euros, chacune

Le capital a été souscrit comme suit:

Monsieur Romain Thill, préqualifié,	50,- parts
Madame Myriam Braun épouse Thill, préqualifiée,	50,- parts
Total:	100,- parts

Les souscripteurs déclarent avoir libéré leurs souscription en espèces de sorte que la somme de deux mille cinq cents (2.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Toute cession de parts, sans préjudice des formalités supplémentaires prévues aux présents statuts, s'opérera suivant les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des revenus à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du code civil.

Dans tous actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant devra, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

III. - Gérance, Année sociale, Assemblée

Art. 10. La société est gérée par un gérant unique élu par l'assemblée ordinaire des associés. Seuls les associés peuvent être élus.

Art. 11. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour gérer la société et l'engager en toutes circonstances.

Il a tous les pouvoirs non réservés expressément par les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le gérant peut déléguer ses pouvoirs à l'un des associés.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale, qui commence au jour déterminé à l'article premier des présents statuts et finit le 31 décembre 2005.

Le gérant établira chaque année une situation patrimoniale au 31 décembre.

Art. 14. Les assemblées des associés sont convoquées par le gérant, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, moyennant notification écrite de la date, du lieu et de l'heure de chaque assemblée à chaque associé au moins cinq jours avant l'assemblée.

Cette notification sera donnée en personne ou par courrier ordinaire, télex, télégramme, transmission télégraphique ou par transmission écrite.

Les convocations contiendront l'ordre du jour complet.

Toutefois, pour autant que tous les associés soient présents ou représentés et d'accord à ce sujet, des questions ne figurant pas à l'ordre du jour peuvent être valablement votées.

Art. 15. Les associés se réunissent chaque année en assemblée dans les six mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 16. Tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation, sans préjudice de l'article 19 des présents statuts.

Lorsqu'une part est en indivision ou grevée d'un usufruit, les indivisionnaires ou le nu-propriétaire et l'usufruitier doivent désigner une seule personne pour se faire représenter à l'égard de la société et pour voter aux assemblées.

Art. 17. Lorsque l'assemblée est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 19 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts. Si cette condition n'est pas remplie l'assemblée générale est convoquée à nouveau endéans un mois et elle délibère valablement quel que soit le nombre des parts représentées, mais seulement sur les points à l'ordre du jour de la première réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des associés présents ou représentés.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire est celle qui arrête les comptes annuels, entend le rapport du gérant sur les affaires sociales, nomme et révoque le gérant, accorde ou refuse la décharge du gérant, autorise les acquisitions et les ventes d'immeubles ou de participation ainsi que les emprunts avec constitution de garanties réelles, délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 19. L'assemblée générale extraordinaire est celle qui peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance.

L'assemblée extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les associés, possédant les trois quarts des parts sociales, sont présents ou représentés, les décisions étant prises à la majorité des voix des associés présents ou représentés.

IV. - Dissolution, Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire apport une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société.

Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est reparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 21. Les articles 1832 et 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts et par les conventions sous sein privé entre associés.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41/43, rue Clair-Chêne.

2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée avec pouvoir de signature unique pour engager la société et seule responsable de la gestion journalière:

Madame Myriam Braun épouse Thill, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 41, rue Clair-Chêne

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de six cents (600,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00673. – Reçu 29 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012313.3/1286/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

ProLogis SPAIN VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.790.

à rayer: Suite à un contrat daté du 9 février 2005 cinq mille huit cent cinquante parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 9 février 2005 cinq mille huit cent cinquante parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT, S.à r.l., agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES FUND (the «Fund») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 9 février 2005 cinq mille huit cent cinquante parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI, S.à r.l. ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à contrat daté du 9 février 2005 cinq mille huit cent cinquante parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX, S.à r.l., ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

Le 9 février 2005.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02214. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013872.3/4287/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

DECAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 36.549.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire reportée tenue en date du 29 décembre 2004, les actionnaires ont décidé de renouveler les mandats pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004 et qui se tiendra en 2005:

1) des administrateurs suivants:

- Monsieur Gianluigi Triboldi, demeurant à Via Landriani 15, I-26015 Soresina;
- Monsieur Graziano Triboldi, demeurant à Via Guainoldo 30, I-26015 Soresina;
- Monsieur Secondo Triboldi, demeurant à Via Arderico da Soresina 1/A, I-26015 Soresina;

2) du commissaire:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

3) de transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012524.3/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

WONDER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 56.415.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 22 décembre 2004, les actionnaires ont décidé de:

1. transférer le siège social du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
2. renouveler les mandats des administrateurs, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

3. renouveler de mandat du commissaire, EUROFID S.à r.l., pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA08053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012541.3/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CAMECO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 43, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 68.998.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 31 janvier 2005, la démission de leurs fonctions d'administrateurs de Madame Eleonora J.M. Broman et de Monsieur Teunis Akkerman a été acceptée avec effet au 6 décembre 2004. Décharge pleine et entière leurs a été accordé pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 6 décembre 2004.

Cette même Assemblée a accepté la démission de ses fonctions de Commissaire aux Comptes KPMG AUDIT, avec effet au 6 décembre 2004. Décharge pleine et entière lui a été accordé pour l'exercice de son mandat jusqu'au 6 décembre 2004.

Puis cette Assemblée a nommé aux fonctions de Commissaire aux Comptes, à partir du 6 décembre 2004, COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Enfin cette Assemblée a nommé aux fonctions de Réviseurs d'Entreprises KPMG AUDIT, Société Civile, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2004. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Garry M.S Chad, Administrateur,
- Monsieur Gerhard Glattes, Administrateur,
- Monsieur Randall Joseph Belosowsky, Administrateur,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur,
- Monsieur Koen van Baren, Administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour CAMECO LUXEMBOURG S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02111. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013998.3/029/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

FIDUCIAIRE DUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 87.016.

M^e Alain Lorang démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Luxembourg, le 3 février 2005.

A. Lorang.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014164.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRURGIA LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 63.589.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 31 mars 2004

- La démission de ARTHUR ANDERSEN de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet au 25 septembre 2002, est acceptée.
- La demande faite à SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., le 25 septembre 2002 d'examiner les comptes annuels au 28 février 1999 est ratifiée.
- La démission de SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., de son mandat de Commissaire aux Comptes, avec effet au 31 mars 2004, est acceptée.
- La demande faite à ERNST & YOUNG d'examiner les comptes annuels au 29 février 2000, au 28 février 2001, 2002 et 2003 est ratifiée.
- La démission de Monsieur Jan Niessen de son mandat d'administrateur, à compte du 1^{er} décembre 1999, est acceptée.

Certifié sincère et conforme

Pour IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRURGIA LUXEMBOURG

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of March 31st, 2004

- The resignation of ARTHUR ANDERSEN as Statutory Auditor of the Company be accepted as of September 25th, 2002.
- The request made to SORE INTERNATIONAL on September 25th, 2002 to examine the annual accounts as at February 28th, 1999 be accepted.
- The resignation of SORE INTERNATIONAL as Statutory Auditor of the Company as at March 31st, 2004 be accepted.
- The request made to ERNST & YOUNG, LUXEMBOURG to examine the annual accounts as at February 29th, 2000, February 28th, 2001, 2002 and 2003 be accepted.
- The resignation of Mr Jan Niessen as director of the Company as of December 1st, 1999 be accepted.

For true copy

Pour IBERICA DE DIAGNOSTICO Y CIRURGIA LUXEMBOURG

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02496. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014457.3/795/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

24406

FIDUCIAIRE DUET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 87.016.

P. FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H. démissionne de ses fonctions d'administrateur de la société, et ceci avec effet immédiat au jour de la présente.

Luxembourg, le 3 février 2005.

P. FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H.

M^e A. Lorang

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB01963. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014162.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

LA SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.054.

Bisenius Edgar démissionne en tant qu'administrateur de la société LA SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2004

E. Bisenius.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04700. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(014233.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

LA SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.054.

BECOFIS, S.à r.l., démissionne en tant que Commissaire aux Comptes de la société LA SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04698. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(014230.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

LA SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 65.054.

Dieter Kundler démissionne en tant qu'administrateur de la société LA SOCIETE GENERALE DE TECHNOLOGIE ET D'EQUIPEMENT S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

D. Kundler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04699. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(014229.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

TEXTILCORD STEINFORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8452 Steinfort, rue de Schwarzenhof.
R. C. Luxembourg B 7.113.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire suivie d'un Conseil d'Administration

Sont présents:

L'ensemble du capital est représenté par:

CORD A.G., rue de Schwarzenhof, L-8452 Steinfort	999 actions
C.A.G. HOLDING GmbH, Kaiserlergasse, 26, A-1140 Vienne.	1 action

Les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués. Il a pu être fait abstraction des convocations légales. Constatant que l'entière des actions représentatives du capital sont présentes, l'Assemblée est apte à prendre toute décision.

Nomination du bureau:	Président	Monsieur Max Pasquali	
	Secrétaire	Monsieur José Beaudoint	
	Scrutateur	Monsieur Pascal Hubert	

Les Points à l'ordre du jour sont les suivants:

1. Ratification décision du 17 mai 2002 de l'augmentation de capital suite à la conversion en euro.
2. Ratification de tous les actes pris par le Conseil d'Administration.
3. Révocation du Conseil d'Administration et des Fondés de pouvoirs.
4. Nomination d'un Conseil d'Administration et fixation de la durée des mandats.
5. Détermination des pouvoirs de signature des Administrateurs.
6. Décision du Conseil d'Administration:
 - 6.1. Nomination d'un Administrateur-délégué;
 - 6.2. Nomination de Fondé de pouvoirs et fixation de la durée de leurs mandats; et
 - 6.3. Fixation des pouvoirs de signature.

Les décisions prises sont les suivants:

Point 1^{er}. Ratification décision du 17 mai 2002 de l'augmentation de capital suite à la conversion en euro

L'assemblée ratifie à l'unanimité la décision prise le 17 mai 2002:

- Conversion du capital social en euro de 50.000.000,- LUF à 1.239.467,62 EUR;
- Augmentation du capital social de 21.476,- LUF (523,38 EUR) par prélèvement sur les résultats reportés pour le porter à 1.240.000,- EUR;
- Nombre d'actions en circulation reste inchangé.

Point 2. Ratification de tous les actes pris par le Conseil d'Administration

L'assemblée en profite pour ratifier pour autant que de besoin le mandat du Conseil d'Administration et des Fondés de pouvoirs en place jusqu'à la date de ce jour.

Point 3. Révocation du Conseil d'Administration et des Fondés de pouvoirs

L'assemblée accepte avec effet immédiat la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration et lui donne décharge pour tous les actes posés jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée accepte également avec effet immédiat la démission de tous les Fondés de pouvoirs et leur donne décharge pour tous les actes posés jusqu'à la date de ce jour.

Point 4. Nomination d'un Conseil d'Administration et fixation de la durée des mandats

L'assemblée procède à la nomination d'un Conseil d'Administration qui sera composé de 3 personnes:

- M. Mag Johan Stadler, né le 7 février 1950 à Granz (Autriche),
Baumgasse 37/2/11, A-1030 Vienne, Autriche;
- M. Max Pasquali, né le 9 août 1951 à Vienne (Autriche),
Webgasse 1-11, A-1060 Vienne, Autriche;
- M. Peter Hirt, né le 10 février 1949 à Tuescherz-Alvermée (Suisse),
Oberbuhel, CH-9402 Moerschwill, Suisse.

Le mandat du Conseil d'Administration prend cours à la date de ce jour jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui le reconduira le cas échéant.

Point 5. Détermination des pouvoirs de signature des Administrateurs

Les pouvoirs de signature suivants sont attribués à chaque Administrateur:

- M. Mag Johan Stadler Régime de signature: A
- M. Max Pasquali Régime de signature: A
- M. Peter Hirt Régime de signature: A

Point 6. Décision du Conseil d'Administration

6.1. Nomination d'un Administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Max Pasquali en tant qu'Administrateur-délégué de la société.

6.2. Nomination de Fondé de pouvoirs et fixation de la durée de leurs mandats.

Le Conseil d'Administration décide de procéder à la nomination des Fondés de Pouvoirs suivants:

- M. José Beaudoint, né le 15 avril 1961 à Aye (Belgique),
66, rue du Vivier, B-6761 Chenois, Belgique;
- M. John Burrows, né le 23 juillet 1958 à Stafford (UK),
Ferme des Convers, F-54870 Montigny-sur-Chiers, France;
- M. Pascal Hubert, né le 2 août 1965 à St Mard (Belgique),
8, rue du Fond des Naux, B-6821 Lacuisine, Belgique.

Le mandat des Fondés de pouvoirs prend cours à la date de ce jour jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire à la suite de laquelle le Conseil d'Administration les reconduira dans leurs fonctions respectives le cas échéant.

6.3. Détermination des pouvoirs de signature des Fondés de pouvoir.

Les pouvoirs de signature suivants sont attribués à chaque Fondés de pouvoir:

- M. José Beaudoint Régime de signature: A1 Factory Manager
- M. John Burrows Régime de signature: A1 Sales Manager
- M. Pascal Hubert Régime de signature: B Contrôleur de Gestion

Fait à Steinfort, le 10 août 2004.

Pour CORD A.G. / Pour C.A.G. HOLDING GmbH

- / Signature

Les actionnaires

M.J. Stadler / M. Pasquali / P. Hirt

Le Conseil d'Administration

J. Beaudoint / J. Burrows / P. Hubert

Les Fondés de pouvoirs

Enregistré à Diekirch, le 29 octobre 2004, réf. DSO-AV00232. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(012572.3/825/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

VENUS CAFE SNACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 69.261.

Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2004

L'assemblée Générale extraordinaire est ouverte à 20.00 heures.

Ordre du jour

- Cession des parts sociales
- Démission du Gérant Administratif
- Nominations d'un nouveau Gérant Administratif

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représenté.

Monsieur Da Silva das Neves Helder né le 19 décembre 1966 et demeurant au 34, rue de l'Ecole, L-3833 Schifflange vend ses 60 parts sociales à Monsieur Marques Carlos né le 26 mai 1933 et demeurant au 10, rue Maurice Wagner, F-95870 Bezons. Madame Santos Carvalho Célia Maria née le 20 septembre 1969 et demeurant au Estrada Lomba P-3080/761 Bom Sucesso vend ses 10 parts sociales à Monsieur Marques Carlos.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre les parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Monsieur Marques Carlos	70 parts sociales
Madame Nunes dos Santos Ana	30 parts sociales
Total	100 parts sociales

Monsieur Da Silva das Neves donne par la même occasion sa démission en tant que Gérant Administratif de la société, la société lui donne décharge de son poste.

Monsieur Marques Carlos sera nommé en tant que nouveau Gérant Administratif de la société VENUS, S.à r.l.

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature conjointe du Gérant Technique, Madame Nunes dos Santos Ana et du Gérant Administratif, Monsieur Marques Carlos.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 30 avril 2004.

H. da Silva das Neves, A.-S. Nunes dos Santos, C.-M. Santos Carvalho, C. Marques.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014117.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

COLJON D., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort.

R. C. Luxembourg B 30.294.

L'an deux mille cinq, le cinq janvier.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Daniel Coljon, administrateur de société, né à Arlon (Belgique) le 16 janvier 1957, demeurant à Frassem, Chemin du Glissibour 15 à B-6700 Arlon, et

Madame Danielle Colling, sans état, née à Arlon (Belgique) le 28 février 1958, demeurant à Frassem, Chemin de Glissibour 15 à B-6700 Arlon.

Ces comparants, après avoir établi au moyen de l'acte de constitution reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 24 mars 1989, qu'ils possèdent toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts de la société à responsabilité limitée COLJON D., S.à r.l., avec siège à Steinfort, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 30.294, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale actée par le notaire Blanche Moutrier en date du 27 mars 2001,

se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ils ont requis le notaire d'acter comme suit la résolution unanime des associés:

1) Objet social:

L'objet de la société est modifié de sorte que l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes les entreprises nationales ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société peut émettre des emprunts obligataires convertibles ou non susceptibles de favoriser la réalisation de son objet social.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et résidence, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Coljon, D. Colling, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 10 janvier 2005, vol. 431, fol. 51, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour copie conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 3 février 2005.

C. Mines.

(012459.3/225/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

TACIT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 99.110.

L'an deux mille quatre, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

XUN 1 HOLDING LTD., société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), représentée aux fins des présentes par Monsieur Luciano Dal Zotto, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre, en vertu d'une procuration donnée à Genève, le 13 décembre 2004.

La prédite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée TACIT INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, en date du 6 février 2004, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 364 du 2 avril 2004.

La répartition initiale du capital social a été modifiée suivant cession de parts sociales sous seing privé, avec effet au 13 décembre 2004, la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY, société anonyme de droit luxembourgeois, ayant cédé l'intégralité de ses parts sociales à l'associé unique actuel; cette nouvelle répartition a été acceptée par le gérant unique, Monsieur Michel Christiaan van Krimpen au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée TACIT INVESTMENTS, S.à r.l., en date du 14 décembre 2004.

Le comparant a prié le notaire instrumentant de dresser acte des déclarations et résolutions qui suivent, que l'associé unique adopte en exerçant les pouvoirs attribués à l'Assemblée:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la société, afin de le restreindre aux simples prises de participations et aux investissements immobiliers, l'objet social faisant l'objet d'un nouvel article trois qui adoptera la formulation suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de redéfinir les dispositions relatives à la gérance de la société afin, notamment, de modifier le pouvoir de représentation des gérants, de sorte que, en cas de pluralité des gérants, la société ne puisse être engagée que par la signature conjointe de deux gérants, ainsi que de donner la possibilité aux membres du Conseil de gérance de pouvoir être consultés par voie circulaire et d'être représentés au Conseil de gérance.

Ces dispositions feront l'objet des articles neuf à douze des nouveaux statuts, libellés comme suit:

«**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 10. Si l'assemblée des associés nomme plus de deux gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui fonctionnera comme organe collectif.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée sans limitation et en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants, à moins qu'il n'y ait qu'un seul gérant.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

La gérance déterminera toutes autres délégations de signature ou tous autres pouvoirs spéciaux.

Art. 11. Le conseil de gérance désigne un Président.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son Président ou de deux gérants.

Si tous les membres sont présents, il pourra se réunir sans convocation préalable.

Les membres du conseil de gérance peuvent être consultés par voie circulaire, par lettre, télex ou télécopieur. De même, ils peuvent émettre leur vote par lettre, télex ou télécopieur.

Les gérants peuvent donner, soit par lettre, télex ou télécopieur, procuration à l'un d'entre eux de les représenter et de voter en leur nom et place.

Toutes les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres du conseil de gérance. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société, afin de les adapter aux résolutions précédentes et aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et à celles de la loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois ayant pour objet d'instituer la société à responsabilité limitée.

Elle adopte, en conséquence, le texte des statuts dans la rédaction suivante:

Titre I^{er}.- Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TACIT INVESTMENTS.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, à l'administration, à la gestion, au contrôle et à la mise en valeur de participations dans toutes sociétés établies au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, valeurs et droits immobiliers; participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise; acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; faire mettre en valeur ces affaires; accorder tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées.

La société peut encore effectuer tous investissements immobiliers.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement conformément à la loi.

Titre II.- Capital - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Ces parts sociales sont attribuées ainsi qu'il suit:

- XUN 1 HOLDING LTD., société de droit des Îles Vierges Britanniques, avec siège à Akara Building, 24 de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola (British Virgin Islands), cent vingt-cinq parts sociales 125

Total: cent vingt-cinq parts sociales 125

Art. 6. Chaque part confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices et dans l'actif social.

Titre III.- Cession de parts - Droit de préemption

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nonassociés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trois mois à partir de la date de refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. La non-exécution du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Par dérogation à l'alinéa trois, en cas de décès d'un associé, la transmission est libre en faveur des héritiers réservataires, ainsi que du conjoint survivant.

Art. 8. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou par un acte sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la société ou acceptées par elle, soit par un acte authentique, soit par un acte sous seing privé, conformément à l'Article 1690 du Code Civil.

Titre IV.- Gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés et révocables par elle ad nutum.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 10. Si l'assemblée des associés nomme plus de deux gérants, les gérants forment un conseil de gérance qui fonctionnera comme organe collectif.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée sans limitation et en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants, à moins qu'il n'y ait qu'un seul gérant.

La signature d'un seul gérant sera toutefois suffisante pour représenter la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

La gérance déterminera toutes autres délégations de signature ou tous autres pouvoirs spéciaux.

Art. 11. Le conseil de gérance désigne un Président.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de son Président ou de deux gérants.

Si tous les membres sont présents, il pourra se réunir sans convocation préalable.

Les membres du conseil de gérance peuvent être consultés par voie circulaire, par lettre, télex ou télécopieur. De même, ils peuvent émettre leur vote par lettre, télex ou télécopieur.

Les gérants peuvent donner, soit par lettre, télex ou télécopieur, procuration à l'un d'entre eux de les représenter et de voter en leur nom et place.

Toutes les résolutions sont prises à la majorité absolue des membres du conseil de gérance. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre V.- Surveillance

Art. 13. La surveillance et le contrôle des opérations sociales peuvent être confiés à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe la durée de leur mandat et leur rémunération.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les opérations de la société. Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents de la société.

Titre VI.- Assemblée d'associés

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux Assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Toutes les décisions collectives autres que celles qui ont pour objet une modification des statuts peuvent être prises par consultation écrite circulaire des associés.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre VII.- Exercice social - Inventaire- Répartition

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra le temps à courir depuis le jour de la constitution de la société jusqu'au trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent, conformément aux dispositions légales, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi que les comptes annuels de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'Assemblée des associés.

Titre VIII.- Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé, gérant ou non-gérant.

Art. 21. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer de scellés sur les biens et documents de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 22. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre IX.- Société unipersonnelle

Art. 23. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre X.- Divers

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et à celles de la loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois ayant pour objet d'instituer la société à responsabilité limitée.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'Article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la société en raison du présent acte sont estimés à la somme de deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire.

Signé: L. Dal Zotto, G. D'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 décembre 2004, vol. 904, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 12 janvier 2005.

G. d'Huart.

(011674.3/207/201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2005.

FORUM DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 56.684.

L'an deux mille quatre, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FORUM DEVELOPMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg Numéro B 56.684, ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 30 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 13 du 16 janvier 1997.

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, demeurant à Torgny, Belgique.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. - Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions ayant eu une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social antérieur d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la formulation de l'objet social de la Société.
2. Suppression de la valeur nominale des actions et constatation de l'expression du capital social en euros.
3. Fixation du montant du capital autorisé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).
4. Suppression dans les statuts de toute référence à une délégation de pouvoir concernant la gestion journalière de la Société.
5. Modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société par leur signature.
6. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.
7. Refonte complète des statuts.
8. Fixation de la durée du mandat des administrateurs et commissaire aux comptes.
9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La formulation de l'objet social de la Société est modifiée, sans changement au fonds, pour avoir désormais la teneur suivante:

La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée de sorte que le capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) est désormais représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Troisième résolution

La valeur du capital autorisé est fixée à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

Quatrième résolution

Toute référence à une délégation de pouvoirs de la gestion journalière de la société est supprimée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que la société se trouvera désormais engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Sixième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au 29 mai à 10.00 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FORUM DEVELOPMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet

toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 15 décembre 2004 au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 29 mai à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Huitième résolution

L'assemblée décide que le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes nommés par assemblée tenue sous seing privé en date du 26 novembre 2004 prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à 11.10 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, vol. 146S, fol. 19, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2005.

J. Elvinger.

(012576.3/211/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

VALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 7.982.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 24 janvier 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration du 13 mai 2002 de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Madame Francine Herkes.

Puis cette Assemblée a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., en remplacement de Madame Isabelle Wieme.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Ensuite cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur EURO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Fasbender. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le mandat du Commissaire aux comptes

Monsieur Félix Gähwiler, c/o DYNAVEST A.G., Talstrasse 83 CH-8001 Zürich,

a été renouvelé et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2005.

Pour VALUX S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013984.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

24416

BALLE D'OR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1530 Luxembourg, 115, rue Anatole France.
R. C. Luxembourg B 48.741.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2004

Ordre du jour:

- Allocution du Président
- Démission de plusieurs administrateurs
- Nomination de deux administrateurs

2. Démission de plusieurs administrateurs

M. Albert Gauche et M. Marc Scheidweiler ont présenté leur démission de leur poste d'administrateur.

3. Nomination de deux administrateurs

Le président propose la candidature de deux administrateurs: M. René Turping et M. Christian Delforge.

Décisions

2. L'Assemblée accepte la démission de M. Albert Gauche et M. Marc Scheidweiler.

3. L'Assemblée accepte la nomination de M. René Turping et M. Christian Delforge au poste d'administrateur

Toutes les décisions sont votées à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2004.

Pour extrait conforme

C. Turping / R. Turping / C. Delforge

Président du Conseil d'Administration / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2004, réf. LSO-AX05679. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012642.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WAREN INTERMEDIATE (LUXEMBOURG) S.à r.l.).**

Registered office: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 105.415.

—
In the year two thousand and five, on the tenth of January.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WAREN HOLDINGS COMPANY III, a limited company incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, registered with the Registrar of Companies under number EC 36215,

here represented by Ms Florence Bal, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, Massachusetts, on 7 January 2005, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of WAREN INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 December 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation were not modified.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to amend the corporate name of the Company from WAREN INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l. to WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 4.** The Company will assume the name of WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WAREN HOLDINGS COMPANY III, une limited company constituée et régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22, Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, inscrite au registre des sociétés sous le numéro EC 36215,

ici représentée par Mademoiselle Florence Bal, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, Massachusetts, le 7 janvier 2005. La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de WAREN INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 23 décembre 2004, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de WAREN INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l. en WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 4 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Bal, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 janvier 2005, vol. 430, fol. 26, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 février 2005.

H. Hellinckx.

(012567.3/242/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**WARNER CHILCOTT INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WAREN INTERMEDIATE (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 105.415.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2005.

H. Hellinckx.

(012568.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

**F.I.S.E.A., FONDATION INTERNATIONALE POUR LA SUBSTITUTION DE L'EXPERIMENTATION
ANIMALE, Etablissement d'utilité publique.**

Gesellschaftssitz: L-1477 Luxembourg, 35, rue des Etats-Unis.

Mitglieder der F.I.S.E.A. die verstorben oder sich abgemeldet haben.

Statuten 1986

- 1) Lucie Marchtelynck, 1, rue Casimir Reynaud, F-06110 Le Cannet (verstorben)
- 3) Jean Lang, 28, Montée du Château, L-5816 Hesperange (verstoben)
- 4) Guy Fellens, 55, rue Haute, L-6680 Mertert (abgemeldet)
- 5) Dr. Jacques Kalmar, 3, Place de l'Etoile, F-38000 Grenoble (verstorben)
- 7) Barbara Ruetting, 30 Sommerholz, A-5202 Neumarkt am Wallersee (abgemeldet)
- 9) Dr. vet. Arthur Besch, 231, rue de Luxembourg, L-3254 Bettembourg (abgemeldet)
- 10) Robert Schmit, 9, rue Auguste Scholler, L-2425 Howald (abgemeldet)
- 11) Albert Leners, 16, rue Pasteur, L-3543 Dudelange (abgemeldet)
- 13) Margot Reckinger-Thomé, 7, place de la Gare, L-1616 Luxembourg (verstorben)
- 14) Horst Münichsdorfer, 107, route de Luxembourg, L-7373 Helmdange (abgemeldet)
- 15) Phy. Ilse Hahn, 5, Schumannstraße, D-6200 Wiesbaden (verstorben)

- 16) Pr. Ingeborg Bingener, 82, Königsteinerstraße, D-4320 Hattingen (verstorben)
17) Pr. Dr. vét. Gilbert Mouthon, 135, rue Babriel Péri, F-Chenneviers/Marne (abgemeldet).

Mitglieder der F.I.S.E.A., die nach der Modifikation 1993 verstorben oder sich abgemeldet haben.

- 2) Dr. Jacquet Kalmar, 3, Place de l'Etoile, F-38000 Grenoble (1993 verstorben)
4) Barbara Rütting, 30, Neumarkt am Wallersee, A-5202 (abgemeldet)
6) John Ronck, 304, route de Thionville, L-5884 Howald (verstorben)
7) Pascale Wurth, 33, rue de Pontpierre, L-3940 Luxembourg (abgemeldet)
8) Raymond Detail, 2, rue de Contern, L-5215 Sandweiler

Comité directeur:

Thilo Raiskup, 14, Berckmüllerstraße, D-Karlsruhe (abgemeldet)
Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02162. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(014291.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

EDIS CREATION KIES CIATTI, S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 21, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 105.883.

—
STATUTS

L'an 2005, le 8 février.

Entre:

1. Monsieur Kies Daniel, demeurant à 205, rue Pierre Gansen L-4570 Niedercorn.
2. Monsieur Ciatti Manou, demeurant à 44, rue G.-D. Charlotte L-4430 Belvaux.
3. Madame Kies Christiane, demeurant à 21, rue des Remparts L-4303 Esch-sur-Alzette.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les constituants et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite une société en nom collectif qui sera régie par les présents statuts.

Art. 2. La raison sociale de la société est EDIS CREATION KIES CIATTI, S.e.n.c.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à 21, rue des Remparts L-4303 Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société pourra établir des succursales et des agences dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet de s'occuper de la production et la distribution des Publicités des Entreprises et Sociétés.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. Elle pourra d'une façon générale faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300,- euros, représenté par cent-vingt (120) parts sociales de 2,50 euros chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Kies Daniel, préqualifié, 50 parts	50 +
2. Monsieur Ciatti Manou, préqualifié, 50 parts	50 +
3. Madame Kies Christiane, préqualifiée, 20 parts	20

Total: 120 parts 120

Toutes les parts ont été libérées en numéraire, de sorte que la somme de 300,- euros se trouve à la disposition de la société, ce qui a été certifié par les constituants.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés représentant l'intégralité du capital social.

Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

En cas de cession de parts d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption au prorata des parts en leur possession.

Art. 8. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont les pouvoirs sont fixés par l'assemblée des associés qui procède à leur nomination.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 9. Il est convenue entre les trois parties la dénomination de deux Gérants:

1. Monsieur Kies Daniel, préqualifié, comme Gérant technique
2. Monsieur Ciatti Manou, préqualifié, comme Gérant administratif

Art. 10. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les décisions collectives à prendre en assemblée générale. Dans tous les cas où la loi ou les présents statuts ne prévoient une majorité plus grande, toutes les décisions, y compris celles concernant la nomination, la révocation ou le remplacement d'un gérant, sont prises à la majorité simple.

Art. 11. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence à la date de la constitution et finit le 31 décembre 2005.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera dressé par la gérance un inventaire ainsi que le bilan et le compte de profits et pertes.

Le bénéfice net, déduction faite de tous les frais généraux et des amortissements, est à la disposition de l'assemblée générale des associés qui décidera de l'affectation du bénéfice net de la société.

Art. 13. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties déclarent se référer à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00672. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Esch-sur-Alzette, le 8 février 2005.

D. Kies / M. Ciatti / C. Kies

(012427.3/000/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

MUTATIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.161.

En l'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société MUTATIS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 85.161,

constituée suivant acte reçu le 14 décembre 2001 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C du 11 avril 2002 page 27.236.

L'assemblée est présidée par Maître Stéphane Hadet, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations après avoir été signées ne varietur resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 1.000 actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Approbation de la situation comptable de la société au 31 octobre 2004;
2. Décharge accordée aux administrateurs de la société;
3. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation volontaire;
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
5. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver la situation comptable au 31 octobre 2004 de la société telle que présentée par le président de l'assemblée au nom du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration de la société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'assemblée décide de la mise en dissolution anticipée de la société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

A été nommé liquidateur: RULANOR LIMITED, ayant son siège social à Akara Bldg., 24, De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands inscrite sous la section IBC 385791.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture de l'Assemblée

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à . . .

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: S. Hadet, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2004, vol. 146S, fol. 63, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2005.

J. Elvinger.

(012585.3/211/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

CAPITAL BL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 37,727,925.-.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.796.

In the year two thousand four, on the twentieth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CAPITAL BL S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», established at Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 97.796, incorporated by deed, on the 10th December, 2003, published in the Luxembourg Mémorial C number 85 of 22nd January, 2004.

The meeting is presided by Mr. Hubert Janssen, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs. Rachel Uhl, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 1.549.117 shares representing the whole capital of the corporation (with an amount of EUR 38,727,925.-) are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to put the company into liquidation;
2. Appointment of the Liquidator;
3. Definition of the powers of the Liquidator;
4. Discharge to the managers and to the Statutory Auditor;
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator:

Mr Brian Workman, born on 30th September 1960 in Philadelphia (USA), residing at 49C, Grand Rue, L-8472 Eischen.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148 bis of the Luxembourg companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The meeting decides to give full discharge to the managers and to the statutory auditor of the Company for the accomplishment of their mandate unless if the liquidation lets appear faults in the execution of their duty.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée CAPITAL BL S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 97.796, constituée suivant acte reçu en date du 10 décembre 2003, acte publié au Mémorial C numéro 85 du 22 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 1.549.117 parts sociales représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de EUR 38.727.925,-), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux gérants et au «Commissaire»;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

M. Brian Workman, né le 30 septembre 1960 à Philadelphie (USA), demeurant au 49C, Grand Rue, L-8472 Eischen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux gérants et au «Commissaire» de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2004, vol. 146S, fol. 38, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2005.

J. Elvinger.

(012586.3/211/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

VISION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.305.

Dieter Kundler démissionne en tant qu'administrateur de la société VISION HOLDING S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

D. Kundler.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04697. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014240.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

VISION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.305.

Bisenius Edgar démissionne en tant qu'administrateur de la société VISION HOLDING S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

E. Bisenius.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014241.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

VISION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 64.305.

BECOFIS, S.à r.l., démissionne en tant que Commissaire aux Comptes de la société VISION HOLDING S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

Luxembourg, le 13 décembre 2004.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04695. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014239.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

**AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. STAPLECO (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.080.

In the year two thousand and five on the 4 of January.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AIR INTERNATIONAL THERMAL HOLDINGS, L.P., formerly named STAPLECO CAYMAN HOLDINGS, L.P., having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships under number WK-15119,

(the «Shareholder»), here represented by its General Partner AIR INTERNATIONAL THERMAL MANAGEMENT LLC, formerly named STAPLECO MANAGEMENT COMPANY LLC, having its registered office in the Cayman Islands, itself represented by Mr Stephen King, director of the General Partner,

Hereby represented by Mr Philip Basler-Gretić, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given as of 4 January 2005 by the Shareholder,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the Shareholder is the current sole shareholder of STAPLECO (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 104.080, incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg, on the 20th day of October 2004, under process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- That the Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

(i) Change of the corporate name from STAPLECO LUXEMBOURG, S.à r.l. into AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l. and subsequent modification of Article 4 of the articles of association of the Company;

(ii) Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-) in order to raise its current amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) to one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400.-) by the issuance of forty thousand (40,000.-) new shares each with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and each having the same rights and obligations as the existing shares and to be fully paid-up;

(iii) Subscription and full payment of the newly issued shares by means of a contribution in cash of an aggregate amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) by the current shareholder;

(iv) Amendment of the provisions of Article 6.1 first paragraph of the articles of association of the Company;

(v) Miscellaneous.

- That, on the basis of the agenda, the Shareholder has taken the following resolutions (the «Resolutions»):

First resolution

The Shareholder, represented as stated here above, decides to change the corporate name of the company from STAPLECO LUXEMBOURG, S.à r.l., into AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

In order to adapt the articles of incorporation of the Company to this first resolution adopted during this meeting, the Shareholder, represented as stated here above, decides to amend of Article 4 of the articles of incorporation which henceforth will read as follows:

«**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

Second resolution

The Shareholder, represented as stated here above, decides to increase the Company's share capital by an aggregate amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-),

in order to raise its current amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400.-) to one million twelve thousand four hundred Euros (EUR 1,012,400.-),

by the issuance of forty thousand (40,000.-) new shares each with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and each having the same rights and obligations as the existing shares and to be fully paid-up.

Subscription - Payment

The Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe to the forty thousand (40,000.-) new issued shares and to have them fully paid up to their nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each, by contribution in cash of an aggregate amount of one million Euros (EUR 1,000,000.-). The amount of one million Euros (EUR 1,000,000) in its conter value in USD is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate which remains attached to the present minutes.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholder, represented as stated here above, decides to amend article 6.1 first paragraph of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 6.1. First paragraph.** The Company's corporate capital is fixed at one million twelve thousand four hundred euros (EUR 1,012,400.-) represented by forty thousand four hundred ninety-six (40,496) shares (parts sociales) of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 12,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le 4 janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AIR INTERNATIONAL THERMAL HOLDINGS, L.P., anciennement STAPLECO CAYMAN HOLDINGS, L.P., ayant son siège social à c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Exempted Limited Partnerships sous le numéro WK-15119, (ci-après «l'Associé»), ci-représentée par son General Partner AIR INTERNATIONAL THERMAL MANAGEMENT LLC, anciennement STAPLECO MANAGEMENT COMPANY LLC, ayant son siège social aux Cayman Islands, ci-représenté par Monsieur Stephen King, administrateur du General Partner,

ici-représenté ici par Monsieur Philip Basler-Gretić, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé en date du 4 janvier 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que l'Associé est l'associé unique actuel de STAPLECO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.080, constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 octobre 2004, en cours d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

- que l'Associé a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

(i) Modification de la dénomination sociale de STAPLECO (LUXEMBOURG), S.à r.l., en AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

(ii) Augmentation du capital souscrit à concurrence d'un montant de un million euros (1.000.000,- EUR) par apport en numéraire, afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) à un million douze mille quatre cents euros (EUR 1.012.400,-) par l'émission de quarante mille (40.000) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ordinaires;

(iii) Souscription et libération entière des parts sociales nouvellement émises par un apport en numéraire à concurrence d'un montant global de un million euros (1.000.000,- EUR) par l'associé actuel;

(iv) Modification subséquente de l'article 6.1. paragraphe premier des statuts de la Société;

(v) Divers.

- que l'Associé a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décide de modifier la dénomination sociale de la société de STAPLECO (LUXEMBOURG), S.à r.l., en AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Suite à la résolution qui précède, l'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décide de modifier l'article 4 des Statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Article 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence d'un montant global de un million euros (1.000.000,- EUR) par apport en numéraire,

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400) à un million douze mille quatre cents euros (EUR 1.012.400,-),

par l'émission de quarante mille (40.000,-) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes ordinaires.

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, déclare souscrire à quarante mille (40.000) parts sociales nouvellement émises et de les libérer intégralement à leur valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, par apport en numéraire de un million euros (1.000.000,- EUR). La somme de un million euros (1.000.000,- EUR) dans sa contre-valeur en USD est actuellement à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat bancaire annexé au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé, représenté comme stipulé ci-dessus, décide de modifier l'article 6.1 paragraphe premier des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«**Art. 6.1. 1^{er} paragraphe.** Le capital social est fixé à un million douze mille quatre cents euros (EUR 1.012.400,-) représenté par quarante mille quatre cent quatre-vingt-seize (40,496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 12.000,-.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte notarié, dressé et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: P. Basler-Gretić, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 39, case 1. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

J. Delvaux.

(012605.3/208/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

AIR INTERNATIONAL THERMAL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.080.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 4 janvier 2005, actée sous le n° 5 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(012607.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2005.

KOLLEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.575.

BECOFIS, S.à r.l., démissionne en tant que Commissaire aux Comptes de la société KOLLEN S.A. et ce avec effet à partir de ce jour.

BECOFIS, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2004, réf. LSO-AX04689. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(014220.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2005.

HALIFAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 58.782.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 7 juin 2005 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2004 et affectation du résultat;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915;
6. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signatures

II (02454/655/18)

FondsSelector SMR SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 76.964.

Hiermit wird allen Anteilhabern der FondsSelector SMR SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass eine
ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG
 am 14. Juni 2005 um 10.15 Uhr am Gesellschaftssitz, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Information des Verwaltungsrates über die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.
2. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
3. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung dieser zweiten außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 9. Juni 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der FondsSelector SMR SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4021 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2005.

II (02307/755/27)

Der Verwaltungsrat.

MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 24.990.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary General Meeting convened on 11 May 2005 was not able to validly decide on its agenda. Thus, the Shareholders are convened to attend a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on 15 June 2005 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company, with the following Agenda:

Agenda:

to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 22 March 2005 and deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register.

to approve the merger of MERRILL LYNCH OFFSHORE STERLING TRUST («MLOST») with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg upon hearing:

the report of the board of directors of MLOST in relation to the Merger Proposal; and

the audit reports prescribed by Article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Date»).

to approve that MLIIF shall issue without charge and including fractional shares, UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund to shareholders of the MLOST - Reserve Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - US Flexible Equity Fund to shareholders of the MLOST - North American Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - United Kingdom Fund to shareholders of the MLOST - United Kingdom Fund; UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund to shareholders of the MLOST - European Fund and UK Distributor Status Sterling Denominated Class A Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund to shareholders of the MLOST - Global Fund (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of MLOST to, respectively, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund, on the basis of the shareholders' register of MLOST on the Effective Date.

to approve that the New Shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund will be issued on the Effective Date at the net asset value per share of the corresponding Funds of MLIIF applicable at the Effective Date.

The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the New Shares of MLIIF - Sterling Reserve Fund, MLIIF - US Flexible Equity

Fund and the MLIIF - United Kingdom Fund respectively on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant SubFunds of MLOST on the Effective Date.

to approve that the New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, in all cases be conducted at a one-to-one ratio: investors will receive one share of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund, respectively for each share they own of the MLOST - European Fund and of the MLOST - Global Fund being merged.

The New Shares of the MLIIF - Continental European Growth Fund and of the MLIIF - Global Equity Core Fund will, on the Effective Day, be issued at a price corresponding to the net asset value per share of the corresponding Funds of MLOST applicable on the Effective Date.

to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of MLOST shall be transferred to MLIIF, respectively into the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund. For accounting purposes the operations of MLOST will be considered as accomplished for the account of, the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively.

to take note that as a result of the Merger, MLOST shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

to take note that the shareholders of MLOST shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MLOST.

to accept that as from the Effective Date, shares of the MLIIF - Sterling Reserve Fund, the MLIIF - US Flexible Equity Fund, the MLIIF - United Kingdom Fund, the MLIIF - Continental European Growth Fund and the MLIIF - Global Equity Core Fund respectively attributed to shareholders of the MLOST - Reserve Fund, the MLOST - North American Fund, the MLOST - United Kingdom Fund, the MLOST - European Fund and the MLOST - Global Fund shall in all respects have the same rights as those in the relevant above-mentioned MLIIF Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

to decide that the Effective Date shall be 22 July 2005.

Miscellaneous.

The extraordinary general meeting is validly constituted and shall validly decide on its agenda if at least one half of the issued shares are present or represented. The items on the agenda of the extraordinary general meeting shall be passed at the majority of two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

Voting Arrangements

In order to vote at the Meeting,

- the holders of Bearer Shares must deposit their Shares with any of the Company's Paying Agents listed below no later than Monday 6 June 2005 or with any bank or financial institution acceptable to the Company, and the relevant Deposit Receipts (which may be obtained from the Transfer Agent, JP MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 6 route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg or the Investor Service Centre at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg) must be forwarded to the Transfer Agent or the Investor Service Centre of the Company to arrive no later than Monday 13 June 2005. The Shares so deposited will remain blocked until the day after the Meeting or any adjournment thereof;

- the holders of Registered Shares may be present in person or represented by a duly appointed proxy;

- Shareholders who cannot attend the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the Transfer Agent or the Investor Service Centre of the Company at the above address to arrive no later than Monday 13 June 2005. Proxy forms will be sent to registered Shareholders with this Notice and can also be obtained from any of the addresses below.

Registered Office of the Company:

6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Paying Agents:

(Central Paying Agent) J.P. MORGAN BANK LUXEMBOURG S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

United Kingdom: UBS WARBURG (a financial group of UBS A.G.), 1 Finsbury Avenue, London EC2M 2PP, Attention: Corporate Action - Paying Agency.

Luxembourg, 14 May 2005.

II (02314/755/88)

The Board of Directors.

SAUREN FONDS-SELECT SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 68.351.

Hiermit wird allen Anteilhabern der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (die «Investmentgesellschaft») mitgeteilt, dass eine

ZWEITE AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

am 14. Juni 2005 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

1. Information des Verwaltungsrates über die Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002.
2. Beschluss über die Neufassung der Satzung der Investmentgesellschaft.
Ein Entwurf der neuen Satzung ist auf Anfrage bei der Investmentgesellschaft erhältlich.
3. Verschiedenes.

Die Punkte, der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tage der Versammlung nachweisen. Aktionäre, oder deren Vertreter, die an der außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 9. Juni 2005 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der SAUREN FONDS-SELECT SICAV (DZ BANK INTERNATIONAL S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4021 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im Mai 2005.

II (02308/755/28)

Der Verwaltungsrat.

LUX INVESTCOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 81.370.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mercredi 8 juin 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02339/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

VITAL CENTER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 78.706.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à Luxembourg, 49, avenue de la Gare, au premier étage, le 8 juin 2005 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social
2. Présentation et approbation des bilans et comptes de profits et pertes arrêtés aux 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003
3. Présentation et approbation des rapport de gestion du conseil d'administration
4. Présentation et approbation des rapports du commissaire aux comptes
5. Affectation des résultats
6. Décision sur la continuation de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Décharge à accorder aux anciens administrateurs
8. Nomination d'un nouveau conseil d'administration
9. Révocation du commissaire aux comptes et décharge à accorder
10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes
11. Divers.

II (02455/000/24)

BAILLARDEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 39.293.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 8 juin 2005 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02340/1267/15)

Le Conseil d'Administration.

ITI HOLDINGS S.A., INTERNATIONAL TRADING AND INVESTMENTS HOLDINGS S.A.,

Société Anonyme.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 29.742.

Convening Notice to the

(i) EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

Immediately followed by the

(ii) ANNUAL GENERAL MEETING

of ITI HOLDINGS S.A. (the «Company»)

which will take place on 8th June, 2005 at 14.00 CET at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg.

I. Agenda Extraordinary General Meeting

(A) To hear the report by the Board of Directors on conflict of interests arising on board level in accordance with article 57 of the law of 10th August 1915 during the period from 7th April 2005 to 8th June 2005 and to hear the report of the Board of Directors on the compensation of board members and executive committee members;

(B) Acknowledgment and approval of the report of the Board of Directors pursuant to article 32(5) of the law of 10th August 1915, confirmation of the authorised share capital and extension of the validity period thereof for a period ending on the 5th anniversary of the date of publication of the deed recording the minutes of the extraordinary general meeting in the Mémorial, confirmation and extension of the authorisation granted to the Board of Directors to issue class A and class B shares within the authorised share capital against contribution in cash, in kind or by way of incorporation of reserves while suppressing or not as the Board deems fit any pre-emptive subscription rights of existing shareholders, waiver of any pre-emptive subscription rights of existing shareholders as provided for by law, amendment of the number of shares reserved under the authorised capital and consequentially thereto amendment of article 5 of the articles of incorporation as follows:

«**Art. 5.** The issued capital of the Company is set at two hundred and one million one hundred and three thousand and forty-five Euro (EUR 201,103,045) represented by seventeen million four hundred and three thousand four hundred and seventy-six (17,403,476) Class A Shares and one hundred forty-three million four hundred and seventy-eight thousand nine hundred and sixty (143,478,960) Class B Shares with a nominal value of one point twenty-five Euro (EUR 1.25) each, all of said shares being fully paid.

The authorised capital of the Company is set at one billion eight hundred and seventy-five million Euro (EUR 1,875,000,000) to be represented by three hundred million (300,000,000) Class A Shares and one billion two hundred million (1,200,000,000) Class B Shares. Any authorised but unissued Class A Shares and Class B Shares shall lapse five (5) years after publication of deed recording the extraordinary general meeting providing for the present authorised share capital (or any extension thereof) in the Mémorial.

The Board of Directors or delegate(s) duly appointed by the Board may from time to time issue such Class A Shares and Class B Shares within the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board or its delegate(s) may in its or their discretion resolve. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Class A Shares and Class B Shares without having to respect any specific ratio. The Board of Directors is authorised to suppress the pre-emptive subscription rights of shareholders to the extent it deems advisable for any issue or issues of shares within the authorised capital.

In addition thereto out of the authorised share capital of the Company an amount of seventy-five million Euro (EUR 75,000,000) shall be reserved for the issue of a maximum of 60,000,000 Class B Shares with respect to options granted to the present, former or future board members, directors, senior executives, or employees of, and advisors to, the Company and/or its subsidiaries or affiliates in accordance with stock option plans of the Company as from time to time determined by the Board of Directors upon such terms and conditions as determined by the Board of Directors in ac-

cordance with any conditions as may be determined by the general meeting of shareholders. The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits laid down by law.

The Company shall not issue fractional shares. The Board of Directors shall be authorised at its discretion to provide for the payment of cash in lieu of any fraction of a share.»

(C) Acknowledgement of the resolution taken on 23 May 2001 in relation with stock option plans of the Company and the authorisation granted to the Board of Directors at that time, amendment of such authorisation, extension of its validity period for a period ending on the 5th anniversary of the date of publication of the deed recording the minutes of the external general meeting in the Mémorial, acknowledgment of report by the Board: Reservation of out of the authorised share capital of an amount of twenty million Euro (EUR 20,000,000.00) for the issue of up to a maximum sixteen million 16,000,000 Class B Shares («Stock Option Shares») to current, former and future directors, senior executives, employees and the advisers of the Company or its subsidiaries or affiliates in accordance with existing or new stock option plans incorporating the following principles:

(a) The Stock Option Shares are to be offered upon decision of the Board of Directors to the following categories of beneficiaries in the following numbers:

(1) up to 1,267,108 Stock Option Shares shall be offered in to long-time managers of the Company's subsidiaries and affiliates;

(2) up to 2,479,250 Stock Option Shares shall be offered to current, former and/or future non-executive members of the Company's Board of Directors and long-term legal adviser(s) to the Company or its subsidiaries and affiliates;

(3) the balance between 16,000,000 Stock Option Shares and the number of Stock Option Shares allocated to beneficiaries referred to under items (1) and (2), shall be offered to current, former or future executive directors of the Company and to senior executives of the Company or its subsidiaries and affiliates.

(b) The issue price per one (1) Class B share to be subscribed to by beneficiaries referred to in items (1) and (2) above shall be USD 1.185 or its equivalent in another currency. The issue price per one (1) Class B share to be subscribed to under item (3) shall be determined by the Board of Directors (and may be above or below the nominal value of the Shares of the Company). In the event the issue price of the Stock Option Shares under items (1), (2) and/or (3) is below the nominal value of EUR 1.25 per share, the balance shall be allocated to the capital of the Company by way of incorporation of available free reserves.

(c) The Board of Directors is hereby authorized to implement the stock option plan(s) referred to above, and in particular to:

(1) establish a list of eligible beneficiaries referred to in items (1) and (2) above and allocate among them the Stock Option Shares;

(2) establish detailed criteria of eligibility of individuals falling into the category referred to in item (3) above to participate in the stock option plan(s), number of Stock Option Shares which may be allocated to various eligible participants, vesting periods and option exercise periods, provided, however, that option exercise periods can not extend beyond the fifth anniversary of the date of publication of the present deed in the Mémorial;

(3) determine the exercise price for Stock Option Shares to be acquired by beneficiaries referred to in item (3) above, any determine other term or condition needed for implementing the stock option plan.

(D) Amendment of the articles of incorporation as indicated below:

(i) **Art. 5:** amendment of article 5 as per agenda item one and two;

(ii) **Art. 6:** specification that a conversion of the shares into bearer form may remain in place as long as the shares are listed on the stock exchange (even if not trading or if admitted to trading).

(iii) **Art. 8:** deletion of the wording referring to a non effect of provisions of paragraph 3 to 6 from 1 September 2004 until 6 June 2005, renumbering of the paragraphs, addition of the names Aldona Wejchert and Bruno Wejchert in the new paragraph (2) after renumbering;

(iv) **Art. 9:** deletion of article 9 and consequential renumbering of the articles thereafter;

(v) **Art. 10:** amendment to provide for a minimum of three Board members only, provision that unless otherwise resolved by General Meeting of shareholder at a 66.7% majority two Board members are at least to be Independent Directors, specification that the majority refers to shares represented and voting, provision that the list of candidates by the class A shares may be taken either by the resolutions or unanimously in writing, specification that the remaining Board members may be chosen freely either upon proposal of the Board or otherwise;

(vi) **Art. 11:** provision that a Board may (but shall not be obliged to) set up one or more committees and determine the rules governing such committees, deletion of the wording in relation to the audit committee, the renovation committee and the related parties transaction committee;

(vii) **Art. 12:** addition of provision that no convening notice shall be required for Board meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board, specification that telephone conferences may be held in any circumstances, provision that meetings of the Board of Directors is duly quorated if the majority of members of the Board is present or represented provided that a majority of the A directors is present or represented, deletion of the provision that in case of tie the chairman shall have a casting vote, specification that circular resolutions may be taken in any circumstances;

(viii) **Art. 13:** addition of provision for the signature of minutes by an A director and the Company secretary;

(ix) **Art. 14:** deletion of the provisions on the voting rights in subsidiaries and the inclusion of certain provisions in the articles or governing rules of the Company's subsidiaries;

(x) **Art. 16:** deletion of the provision referring to transactions between the Company and the shareholders (directly or indirectly) to be made at arms length basis, specification that the conflict of interest provisions apply only to conflicts where it is an interest conflicting with that of the Company, deletion of the sentence referring to the counting of such a Board member for a quorum;

(xi) **Art. 18:** addition of the wording «Subject to article 69 of the law of 19 July 2002 an commercial register and accountancy» at the beginning of the first paragraph;

(xii) **Art. 20:** amendment of the day of the annual general meeting of shareholders to be held on the last Friday of the month of May at 3 p.m., specification that resolutions are taken simple majority of the shares represented and voted;

II. Agenda Annual General Meeting

The agenda of the annual general meeting is as follows:

- (1) To hear the management report by the Board of Directors for the year ended 31st December 2004;
- (2) To hear the reports by the auditors of the Company in respect of the unconsolidated and consolidated financial statements of the Company for the year ended 31st December 2004;
- (3) To consider and approve the financial statements (annual accounts: balance sheets and statements of profit and loss) of the Company for the year ended 31st December 2004 in their unconsolidated form;
- (4) To consider and approve the financial statements of the Company for the year ended 31st December 2004 in their consolidated form;
- (5) To allocate the results of the Company for the year ended 31st December 2004;
- (6) To grant discharge to all directors of the Company who have been in office during the year ended 31st December 2004 in respect of the proper performance of their duties for the year ended 31st December 2004;
- (7) To elect Boguslaw Kulakowski as an additional member to the Board of Directors for a term to end at the annual general meeting of the Company resolving on the annual account of the Company for the year ended 31st December 2007;
- (8) Re-election of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg as auditors of the Company for a one year term;
- (9) Confirmation of the authorisation (such authorisation to be valid until expressly revoked by the general meeting) to the Board of Directors to delegate day to day management power and power to represent the Company therein to one or more board members either directly or through appointment to the Executive Committee, being Mr Jan Wejchert, Mr Mariusz Walter, Mr Bruno Valsangiacomo and Mr Wojciech Kostrzewa;
- (10) Authorisation to the Company to redeem its own shares (both Class A and Class B shares) within the limits provided for by law, and in particular up to a maximum of 10% of the issued share capital of the Company as provided for by law, for a period not exceeding 18 month at a minimum price set 0.01 euro of the shares and a maximum price not to exceed 10% of the average trading value of the Class B shares for the five preceding business days or to the extent the Class B shares are not listed, of the average price of the two last private transactions known to the Board of Directors;

Shareholders or their legal representative will be able to attend the extraordinary general meeting and/or annual general meeting or to be represented at such meetings.

The draft articles of incorporation of the Company as proposed to be amended pursuant to the agenda of the extraordinary general meeting are available upon request at the registered office of the Company.

The financial statements and related reports for the year ending 31st December 2004 are available upon request at the registered office of the Company.

- Class A Shareholders

Conditions for attendance in person of Class A shareholders:

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may attend in person and vote at the meetings provided they give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their Class A shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the annual general meeting on 8th June 2005. These instructions as well as the blocking certificate must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 2nd June 2005 at the latest.

Conditions for proxy voting for Class A shareholders:

Class A shareholders holding their shares through a clearing system may also vote by proxy. Proxy forms are available at the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (fax: + 352 48 18 63) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: +41 1 258 88 44). Shareholders wishing to be represented by a proxy at the general meetings have to give an instruction to this effect to the bank, the professional securities depository or the financial institution with whom their shares are on deposit, and by causing such shares to be blocked until the close of the meeting on 8th June 2005. These instructions as well as the blocking certificate and the duly completed and signed proxy forms must be forwarded via the clearing system to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) by 2nd June 2005 at the latest.

- Class B Shareholders

Conditions for attendance in person of Class B shareholders:

Class B Shareholders whose Class B shares have been deposited with Dom Inwestycyjny BRE BANKU S.A. (hereinafter «BRE Securities») in connection with the proceedings aimed at admitting such shares to public trading in Poland, and thus are inscribed in the book of holders of such Class B shares («Class B Register») maintained by BRE Securities, need to contact BRE Securities in order to receive a certificate («Deposit Certificate») confirming their title to Class B shares deposited with BRE Securities. The Deposit Certificate should state at least (1) the name and address of the Class B Shareholder, (2) the number of Class B shares entered in the Class B Register as owned by such Class B Shareholder, (3) statement that Class B shares set forth in the Deposit Certificate are blocked until the close of the annual general meeting convened for 8th June 2005. The Deposit Certificate must either be presented at the meetings or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) until 2nd June 2005 in order to have an admission card which the Company or DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG will make available for such Shareholders at the meetings.

Conditions for proxy voting for Class B shareholders:

Class B Shareholders entered in the Class B Register may also vote by proxy. Proxy forms are available at the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (fax: + 352 48 18 63) and at ITI SERVICES Ltd. (Beustweg 12, CH-8032 Zurich, Switzerland (fax: +41 1 258 88 44). Class B Shareholders wishing to be represented by a proxy at the general meetings need to contact BRE Securities in order to receive the Deposit Certificate referred to above. The Deposit Certificate together with the proxies must either be presented at the meetings by the proxyholder or be forwarded to the Company or to DEXIA-BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., Corporate Action Department, 69, route d'Esch, L-1740 Luxembourg (+ fax: 352 45 90 42 18) until 2nd June 2005.

The annual general meeting can be validly held whatever the number of shares present or represented at such meeting and resolutions shall be validly adopted at such meeting if approved by a simple majority of the shares represented and voted at such meeting. The extraordinary general meeting will be validly held if a quorum of at least 50% of the issued and outstanding share capital is satisfied, resolutions are passed at a two thirds majority of the shares represented at the meeting (and in each class).

18th May 2005.

ITI HOLDINGS S.A.

Board of Directors.

II (02512/260/199)

NORI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.326.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 6 juin 2005 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (02513/1267/14)

Le Conseil d'Administration.